Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261015-D2026_074-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE SAINT-DOMINEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DOMINEUC

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame GUÉRIN Catherine, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 8 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 16
Votants : 22

Étaient présents : Mmes-M. GUÉRIN Catherine, ROUAULT Hervé, LOMAKINE Brigitte, LEBORGNE Yann, FOUERE Gaëlle, DRAGON Vanessa, GABILLARD Marie-Odile, COUASNON Stéphane, BOUJU Nicolas, BOULANGER Nadège, PLAINFOSSÉ Isabelle, CONFLANT Linda, ROY Baptiste, BARBAULT Hervé, BEARNEZ Mélanie, LOUAZEL Eric

Etaient absents excusés : MOUCHOUX Denis (donne pouvoir à ROUAULT Hervé), BOUDOU Maryse (donne pouvoir à GUÉRIN Catherine), DENOUAL Erwan (donne pouvoir à ROY Baptiste), FAISANT Catherine (donne pouvoir à Hervé BARBAULT), SOHIER Benoît (donne pouvoir à PLAINFOSSÉ Isabelle), VETIER Loan (donne pouvoir à FOUERE Gaëlle) ODIC Sabrina

Secrétaire de séance : Stéphane COUASNON est élu secrétaire de séance

---

D2026_074– OBJET : Convention avec la compagnie Ladainha pour l'organisation du festival Vortex- édition 2026

Rapporteur : Brigitte LOMAKINE

L'association Ladainha organise le festival « Vortex », du 1er décembre au 6 décembre. Pour faciliter l'organisation, cette association a sollicité l'aide de la commune, à travers une convention.

Par cette convention, la commune mettra à disposition à titre gracieux les salles du Grand Clos, ainsi que la cuisine, les gradins, le matériel son et lumière, du lundi 30 novembre au lundi 7 décembre 2026. La commune versera une subvention de 1 500 €.

Vu la demande de l'association Ladainha,
Vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 VOIX POUR et 5 ABSENTIONS (dont six pouvoirs) DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention avec l'association Ladainha
- **DE VALIDER** le versement d'une subvention de 1 500€ à cette association
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire à signer au nom de la commune la convention

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213502651-20261015-D2026_074-DE

- **DE MANDATER** Madame Le Maire de prendre tout acte et de signer tout document utile à l'exécution de la convention.

Au registre sont les signatures, Pour extrait Conforme,
Le Maire, Catherine GUÉRIN

MAIRIE de SAINT-DOMINEUC
RF
35 ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal, Stéphane COUASNON